

## DÉLIBÉRATION

### OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUX COMMUNES MINIÈRES.

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de BELCODÈNE, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Patrick PIN, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 05/07/2022.

Présents : Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Gabriel SCHANG, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Audrey CICCARIELLO, Julie MACHET, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE

Absents : Sylvie FANEGO, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Barbara GANGI, Sandrine MAROC

Procurations : Sylvie FANEGO a donné procuration à Pierre TAGLIAFERRO, Nathalie CRESPIY a donné procuration à Évelyne COQUERAN, Laurent JULLIEN a donné procuration à Patrick PIN, Barbara GANGI a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Sandrine MAROC a donné procuration à Gilles COLLOMB.

Secrétaire de séance : Évelyne COQUERAN

### **N°2022-053**

La loi du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » intègre un volet dur le Code minier.

Malgré l'attente d'une réforme profonde et les amendements au projet initial apportés par le travail parlementaire, les évolutions relatives au Code minier demeurent très incomplètes.

La complexité des sujets relatifs aux risques anthropiques et environnementaux des exploitations minières exige une réforme ambitieuse pour créer le modèle minier français du 21<sup>ème</sup> siècle.

Pourtant, les enjeux liés à « l'après-mine », notamment l'évolution du régime de responsabilités des risques miniers résiduels et de la fiscalité minière, demeurent totalement absent du projet porté par le Gouvernement.

De plus, le recours aux ordonnances gouvernementales démontre une restriction majeure de la concertation, pourtant nécessaire, avec les territoires et l'ensemble des parties prenantes dont l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Considérant l'importance d'une réforme en profondeur du Code minier pour répondre notamment aux problèmes de « l'après-mine » rencontrés par les collectivités locales et les citoyens ;

Considérant que 10% des Communes métropolitaines sont concernées par une activité minière passée, représentant plus de 4.5 millions de personnes ;

Considérant les exploitations minières en cours ainsi que le développement d'exploitations futures, notamment les « terres rares » ;

Considérant les enjeux stratégiques mondiaux sur les matières premières et les énergies, ainsi que les exigences de protection des populations et de l'environnement ;

Considérant l'absence de prise en compte des problèmes liés à « l'après-mine » ;

Considérant que ce statu quo fait supporter aux collectivités locales les charges financières inhérentes aux risques miniers résiduels et aux dommages miniers à la place de l'état ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DEMANDE solennellement au Gouvernement d'ouvrir un véritable débat national sur le Code minier, afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux.

Conforme au registre des délibérations,  
Belcodène, le 12 février 2022.

Le Maire,  
Patrick PIN.



La secrétaire,  
Evelyne COQUERAN.

Signé par : Patrick PIN  
Date : 13/07/2022  
Qualité : Maire

Acte certifié exécutoire le :  
Le Maire

Signature of the Mayor and official stamp of the Municipality of Belcodène.

13 JUL. 2022